



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 6 avril 2010 à 17 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

CM-201004099

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent, et appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 6 avril 2010 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Rapport des services**
 - 5.1. Demande d'autorisation et attestation de conformité des travaux auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et autorisation une dépense de 516 \$
- 6. Règlement**
 - 6.1. Règlement modifiant le règlement 737 – Règlement concernant la prévention et la sécurité incendie – et ses amendements afin de remplacer le Code national de prévention des incendies du Canada 1990 par le Code national de prévention des incendies du Canada 1995 – Avis de motion
 - 6.2. Règlement 9-2010 – Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin – Dépôt du certificat de tenue du registre
- 7. Adjudication de contrats**
 - 7.1 Contrat pour la location de 7 imprimantes multifonctions
 - 7.2 Contrat pour l'achat de 2 écrans électroniques
 - 7.3 Contrat pour la surveillance des travaux à la firme Genivar pour un montant de 40 635 \$

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Sur cette proposition, il est proposé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent, et appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

De modifier la proposition principale afin d'ajouter le point 5.2 à l'ordre du jour proposé de la séance extraordinaire du Conseil du 6 avril 2010 tel que décrit ci-dessous :

5.2 Prêt de l'autobus de la Ville de Montréal-Est au Club de sauvetage

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 6 avril 2010 ci-dessus tel que modifié par l'ajout du point 5.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

5

DEMANDE D'AUTORISATION ET ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS ET D'AUTORISER UNE DÉPENSE DE 516 \$

CM-201004100

5.1

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Ville de Montréal-Est doit obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour son projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque ces travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

et résolu

D'autoriser la firme Roche Itée, Groupe-conseil pour demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au nom de la Ville de Montréal-Est, une autorisation pour la réalisation des travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* applicables ;

Que la Ville de Montréal-Est s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme Roche Itée, Groupe-conseil à émettre cette attestation ;

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe à payer la somme de 516 \$ couvrant les frais associés à la demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU CLUB DE SAUVETAGE

CM—201004101

5.2

Considérant la demande du Club de sauvetage à l'effet d'utiliser l'autobus de la Ville de Montréal-Est pour se rendre à la compétition québécoise de sauvetage organisée par la Société de sauvetage, laquelle se tient les 16, 17 et 18 avril prochains à Gatineau .

Il est proposé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus de la Ville de Montréal-Est au Club de sauvetage afin de leur permettre de se rendre à la compétition québécoise de sauvetage à Gatineau, laquelle se tiendra les 16, 17 et 18 avril prochains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 737 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ INCENDIE – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LE CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU CANADA 1990 PAR LE CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU CANADA 1995 – AVIS DE MOTION

CM—201004102

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement 737 – *Règlement concernant la prévention et la sécurité incendie* – et ses amendements afin de remplacer le Code national de prévention des incendies du Canada 1990 par le Code national de prévention des incendies du Canada 1995.

RÈGLEMENT 9-2010 – RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DU REGISTRE

CM—201004103

6.2

Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante le certificat de tenue du registre pour le règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*, lequel registre a eu lieu le lundi 29 mars 2010 de 9 h à 19 h.

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

CONTRAT POUR LA LOCATION DE 7 IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS

CM—201004104

7.1

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal-Est de procéder au remplacement de ses imprimantes multifonctions afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les diverses directions de la Ville ;

Considérant que 2 entreprises ont été invitées à soumissionner pour ce projet ;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 avril 2010 à 10 h ;

Considérant la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique, et d'adjuger le contrat pour la location de 7 imprimantes multifonctions (Projet INF-20100406-001) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Xerox Canada Ltée, pour le prix de 73 449,79 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission ;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Monsieur le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Mario Bordeleau
M. le conseiller Michel Bélisle
Mme la conseillère Anne Saint-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONTRAT POUR L'ACHAT DE 2 ÉCRANS ÉLECTRONIQUES

CM—201004105

7.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est veut acquérir deux écrans électroniques pour faire la promotion des événements ayant lieu sur son territoire et notamment les activités culturelles et sportives ;

Considérant que 3 entreprises ont été invitées à soumissionner pour ce projet ;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 avril 2010 à 10 h ;

Considérant la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique et d'adjuger le contrat pour l'achat de 2 écrans électroniques – option 1 (Projet INF-20100406-002) au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Enseignes Barbo inc., pour le prix de 49 636,78 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission ;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Monsieur le conseiller Alain Dion
M. le conseiller Mario Bordeleau
M. le conseiller Michel Bélisle
Mme la conseillère Anne Saint-Laurent

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX À LA FIRME GENIVAR POUR UN MONTANT DE 40 635 \$

CM—201004106

7.3

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres public, le contrat de conception des plans et devis pour le projet de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria a été adjugé à la firme Genivar ;

Considérant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet qu'une ville peut adjuger le contrat de surveillance des travaux sans appel d'offres à l'entreprise qui a conçu les plans et devis utilisés dans le cadre de travaux ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicholas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques et directeur général adjoint à l'effet d'octroyer le contrat de surveillance des travaux de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria à la firme Génivar.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicholas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et d'octroyer le contrat de surveillance des travaux de réfection de la fondation, du pavage et de l'aqueduc de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria à la firme Génivar pour le prix de 40 635 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services professionnels produits par cette firme pour la surveillance desdits travaux et datée du 24 mars 2010 ;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM—201004107

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 35 min.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier